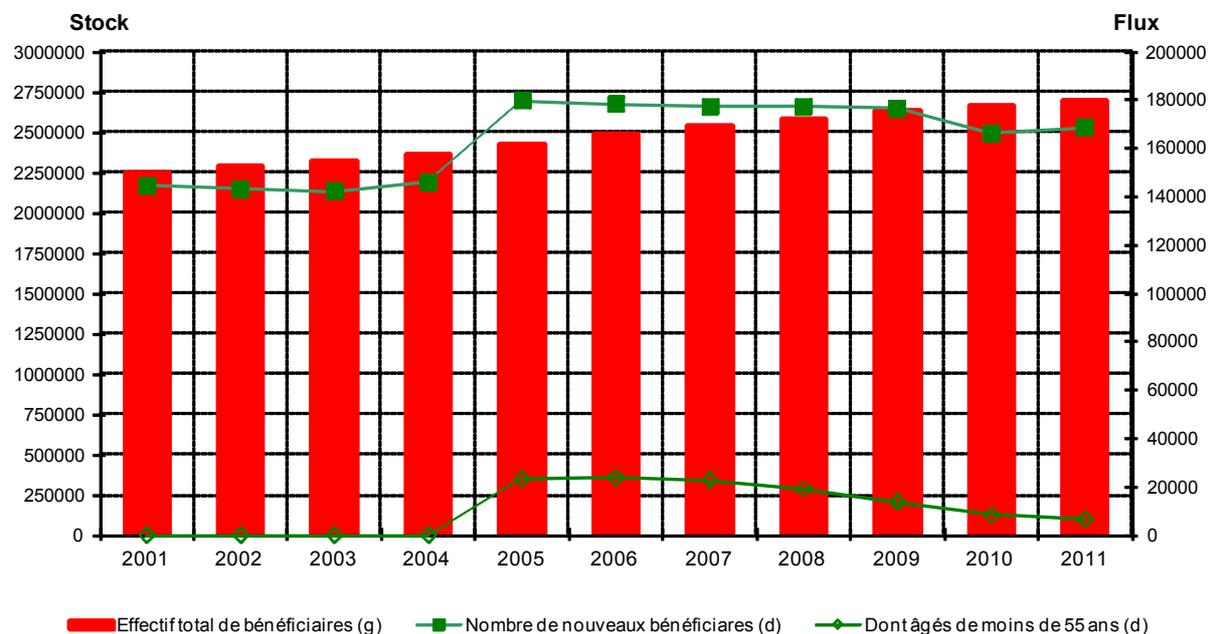


Indicateur n° 5 : Nombre de bénéficiaires des pensions de réversion

Sous-indicateur n° 5-1 : Effectif total et flux de nouveaux pensionnés de réversion de la CNAV



Champ : France entière. Source : CNAV.

La loi de 2003 portant réforme des retraites a modifié les règles relatives aux pensions de réversion servies par le régime général, les régimes alignés et ceux des exploitants agricoles et des professions libérales. Les conditions relatives à la durée du mariage, au non remariage et les règles de cumul ont été supprimées ; les ressources prises en compte ont été modifiées ; enfin, le droit à la réversion a été étendu aux conjoints survivants âgés de moins de 55 ans. Cette dernière disposition a cessé à partir du 1er janvier 2009, la condition d'âge d'ouverture du droit à réversion étant à nouveau fixée à 55 ans pour les décès intervenant à compter de cette date. Toutefois, l'âge minimum reste fixé à 51 ans si le conjoint est décédé avant cette date.

Le nombre de nouveaux bénéficiaires d'une pension de réversion au régime général a fortement augmenté depuis 2004. Stable autour de 145 000 jusqu'alors, il est passé à près de 180 000 en 2005, et s'est stabilisé à ce niveau jusqu'en 2009 puis a légèrement baissé jusqu'en 2011 pour atteindre 168 000. Cette hausse de près d'un quart peut être décomposée en deux parties :

- l'ouverture du droit à la réversion aux 52 - 54 ans puis aux 51 ans a conduit à près de 25 000 entrées supplémentaires annuelles en 2005, 2006, 2007, à un peu moins de 20 000 en 2008, à 13 700 en 2009, à un peu moins de 9 000 en 2010 et à un peu moins de 7 000 en 2011 ;
- 10 000 attributions supplémentaires à des personnes de plus de 55 ans ont été enregistrées chaque année entre 2005 et 2008 comparativement à 2004, près de 17 000 en 2009, 11 000 en 2010 et près de 16 000 en 2011 ; elles pourraient être imputées aux autres mesures de la réforme (modification des ressources prises en compte, suppression des règles de cumul, modification des règles d'éligibilité).

Les effectifs de bénéficiaires - en stock - d'une pension de réversion à fin 2011 s'élevaient, quant à eux, à près de 2,7 millions. Ils sont en augmentation continue depuis plusieurs années : une progression supérieure à 2 % par an depuis 2004 sous l'effet des entrées plus dynamiques avant un léger ralentissement en 2008 et en 2009 (+ 1,7 % lors de ces deux années), en 2010 (+ 1,3 %) et en 2011 (+1,2%). Ce moindre dynamisme pourrait s'expliquer par des flux de sorties un peu plus

importants en fin de période, ainsi que par des flux d'entrée moindres en raison de la suppression de l'attribution de pension de réversion aux moins de 55 ans.

Enfin, il est à noter que la population étudiée est composée presque exclusivement de femmes. Leur part est d'environ 88 % s'agissant des nouveaux prestataires et de 94 % sur l'ensemble des effectifs.

Il convient de souligner que l'article 74 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 a rétabli une limite d'âge de 55 ans pour l'ouverture du droit à une pension de réversion, ce qui contribue à ralentir les attributions de droits dérivés. En 2009 et 2010, le nombre des nouveaux bénéficiaires de moins de 55 ans avait déjà significativement baissé (respectivement -29 % et -38,5 % par rapport à l'année précédente). En 2011 la baisse se poursuit avec une diminution de 21,4 % par rapport à 2010. Les dispositions du même article prévoient également, à partir du 1er janvier 2010, une majoration des pensions de réversion en faveur des personnes âgées de 65 ans ou plus qui perçoivent des avantages de retraite d'un montant modeste et qui sont entrées en jouissance de l'ensemble de leurs pensions de retraite. Au 31 décembre 2011, le nombre de pensions de réversion bénéficiant de cette majoration était de égal à 228 463, soit 9,9 % de l'ensemble des retraités de droits dérivés âgés de 65 ans et plus (172 058 droits dérivés seuls et 56 405 droits dérivés servis avec un droit direct au RG).

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 5-1 :

Les données présentées ici portent sur le seul régime général. Le flux de nouveaux bénéficiaires correspond au nombre d'attributions enregistrées au cours de l'année, quelle que soit la date d'entrée en jouissance de la pension de réversion. Il est à noter qu'une proportion non négligeable de celles-ci est liquidée avec effet rétroactif, l'année d'entrée en jouissance pouvant dans ce cas précéder l'année d'attribution.

L'effectif total de bénéficiaires correspond au nombre de pensions de réversion connu au 31 décembre de l'année. Il ne tient pas compte des attributions de l'année suivante qui sont à effet rétroactif.

Sous-indicateur n° 5-2 : Nombre de bénéficiaires tous régimes confondus

Nombre de retraités bénéficiaires d'une pension de réversion au 31 /12 /2010

	Ensemble des bénéficiaires d'un droit dérivé		Dont : Bénéficiaires d'un droit dérivé uniquement		Dont : Bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit propre	
	Nombre	% du nombre total de retraités	Nombre	% du nombre total de retraités	Nombre	% du nombre total de retraités
Hommes	390 000	5,2%	40 000	0,5%	350 000	4,7%
Femmes	3 860 000	43,8%	1 060 000	12,0%	2 760 000	31,8%
Ensemble	4 250 000	26,2%	1 090 000	6,8%	3 150 000	19,5%

Source : DREES, modèle ANCETRE.

Champ : retraités âgés de 34 ans et plus, vivants au 31 décembre 2010, nés en France ou à l'étranger.

En 2010, 4,25 millions de personnes âgées de 34 ans et plus, soit plus du quart du nombre total de retraités des régimes français, percevaient une pension de réversion (appelé aussi droit dérivé) : cette pension est une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier un assuré décédé qui est reversée au conjoint survivant si certaines conditions sont remplies. Le nombre total de personnes bénéficiaires d'un avantage de droit dérivé augmente de 0,6 % entre 2009 et 2010.

Les femmes sont nettement plus nombreuses à bénéficier d'un droit dérivé que les hommes. Ce résultat tient principalement à une plus grande longévité et au fait que dans les couples mariés les femmes sont plus jeunes en moyenne de 2 ans.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 5-2 :

Le nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion tous régimes est estimé ici à partir du modèle ANCETRE, qui est fondé sur l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) et l'EIR.

L'enquête annuelle réalisée par la DREES auprès des caisses de retraites repose sur des données recueillies auprès de onze régimes de base et cinq complémentaires. Cette enquête couvre la quasi-totalité du champ des retraités. Les données relatives à l'année n sont disponibles au 4ème trimestre de l'année n + 1 et reflètent l'état de connaissance de la population étudiée qu'ont les régimes au moment de leur interrogation.

L'EIR est également construit à partir des données des caisses, mais celles-ci sont regroupées par individu. Cette base porte sur les retraités âgés de 34 ans et plus l'année de constitution du fichier.

Le modèle ANCETRE (Actualisation annuelle par Calage pour l'Estimation Tous Régimes des Effectifs de retraités) a été conçu pour rapprocher au mieux les données de l'EIR et celles de l'EACR. Il articule deux étapes : dans un premier temps, il prend en compte, à partir de la dernière version disponible de l'EIR, l'évolution d'année en année de la structure des polypensions qui est prévisible du fait d'effets de composition démographique et de la montée en charge de certains dispositifs (notamment la création des retraites anticipées pour carrières longues) ; dans un second temps, il repondère ces données individuelles pour assurer la cohérence, régime par régime, entre les données de l'EIR et les données agrégées actualisées de l'EACR.